

PRÉFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

POLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE CONCERTATION PUBLIQUE

Troyes, le 16 mars 2020

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certificat de dépôt

REÇU le 16 décembre 2019 de la S.A.S EURODIF, dont le siège social est sis 24, rue du Sentier à PARIS (75002) pour son entrepôt sis Parc logistique de l'Aube, rue de la Forêt à BUCHÈRES (10800) ;

– 1 exemplaire en version papier

- d'un dossier de demande de reconnaissance du bénéfice des droits acquis sur le fondement de l'article L. 513-1 du code de l'environnement pour une installation de combustion (chaufferie au gaz naturel) de l'entrepôt de la S.A.S EURODIF situé rue de la Forêt à BUCHÈRES (10800) appartenant à la rubrique n°2910 de la nomenclature des installations classées et disposant d'une puissance de 1 500 kW.

La délivrance du présent certificat ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à cette demande.

Pour le préfet et par délégation,
La chef de pôle,



Agnès MIERZWA